

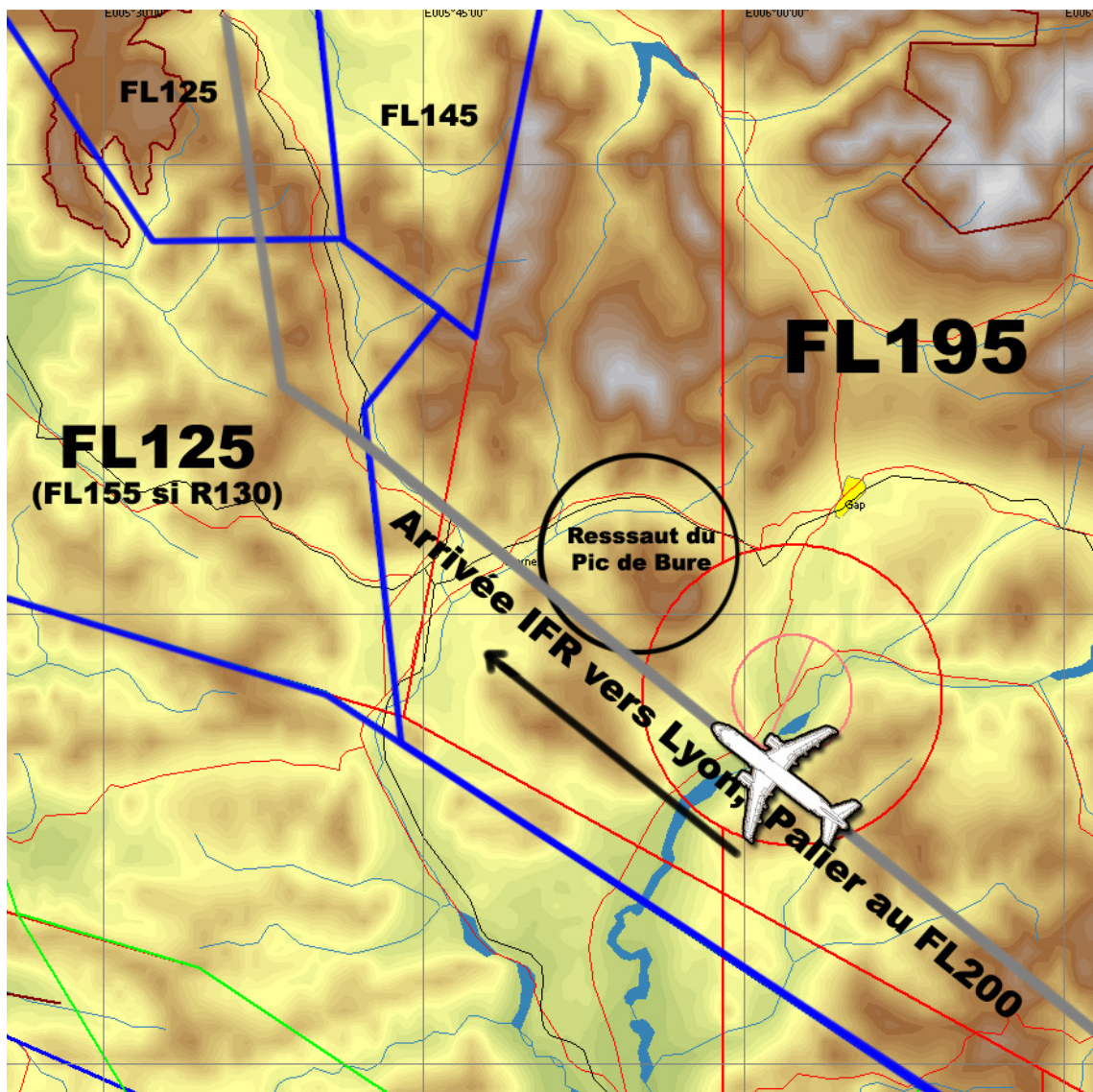


# FLASH SECURITE

Compte tenu de la proximité du ressaut du Pic de Bure (LTA Alpes) avec les trajectoires des vols commerciaux en arrivée sur l'aéroport de Lyon

La FFVV demande à ses licenciés de

## limiter la montée au Pic de Bure à 5800m maximum



Cette limitation volontaire, qui n'est pas imposée par la réglementation, a pour but de créer une **marge de sécurité** et éviter les dépassements involontaires du FL195.

Pour réaliser des gains de 5000m, il est possible d'utiliser tout autre endroit de la LTA Alpes ou des zones R130 (Jabron), R180 (Lure) ou R173 (Fayence), **en ayant connaissance de la valeur journalière du FL195, donnée au briefing.**